

commune de lens
aménagement local

Légende :	
Degré de sensibilité :	Zones :
2	Zone 1 B - densité 0.30
2	Zone 1 C - densité 0.40
2	Zone 2 A - densité 0.40
2	Zone 2 C - densité 0.40
2	Zone 3 - densité 0.50
2	Zone 4 - densité 0.60
2	Zone 4 A - densité 0.75
2	Zone 5 C - zone de l'ordre dispersé à toit à 2 pans 0.80
2	Zone 6 C - contigu
3	Zone 10 - zone agricole
3	Zone 11 - zone destinée à la pratique des activités sportives, dont : pistes de ski hors golf
3	Zone 12 - zone de constructions et d'installations publiques
3	Zone 13 A - zone de protection du paysage
3	Zone 13 B - zone de protection de la nature
2	Zone 14 - aire forestière
2	Zone 5 D - densité 1.00
	P.A.S : plan d'affectation spécial
	Torrents et cours d'eau.

plan d'affectation des zones 1025/0006

échelle 1:2000	révision du PAL 1987	format 1,6 m2	date septembre 87	mod. octobre 88	mai 93	octobre 93	janvier 96	décembre 94
					juillet 94	juillet 94	juillet 94	novembre 97
					août 94	août 94	août 94	février 98
					avril 93			

bernard ogier, arch. sia fsl, dipl. epft, urbaniste fus, place du midi 48, 1951 sion 1, tél. 027/227606, fax 027/237219

approuvé par l'assemblée primaire
LE PRESIDENT : *Jean-Pierre BERNARD*
LE SECRÉTAIRE : *FERNAND NANNI*
LE 8 février 1998

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999
Droit de recours Fr. 120.-
L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-

L'assesseur : Le chanoine d'Orsi

homologué par le Conseil d'Etat
en date du 11.01.1999

Droit de recours Fr. 120.-